

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 6 juillet 2023

Liste des délibérations publiée le 11 juillet 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

8

**Convention de stérilisation
des chats errants
avec la Fondation 30 Millions
d'Amis**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE
AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ,
GOUBET, NOVENT, MOMIN, CAUCHE, BARRIER, DUMOND,
FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, ROSAIN, PASSELEGUE,
MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-
ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO,
GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et MM. BOIRON (pouvoir à
Mme GIORDANO), GUERINOT (pouvoir à M. DUMOND),
FUSARI (pouvoir à M. MOMIN), JACOLIN (pouvoir à
Mme MOUSSA), DUPUIS (pouvoir à M. BARRELLON),
CHOMEL de VARAGNES (pouvoir à M. VINCENS-
BOUGUEREAU).

Madame MOUSSA, Adjointe au Maire, explique que la Fondation 30 Millions d'Amis propose à la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants visant à maîtriser ces populations dans le respect de la législation en vigueur.

Le partenariat prévoit la prise en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis des frais d'opération, de stérilisation et de tatouage réalisés par les vétérinaires partenaires, sur la base d'un tarif de 100 € TTC pour une femelle et 80 € TTC pour un mâle. La Fondation propose de fixer une moyenne financière de 90 € par chat et une participation financière de la Ville à hauteur de 50%.

Pour Sainte-Foy-lès-Lyon, la population de chats concernée pour 2023 a été estimée à 10, soit un budget estimatif total de 900 € (90 € x 10 chats). Cela représente une participation annuelle de la Ville de 450 € pour l'année précitée.

Les éventuels frais complémentaires liés à une hystérectomie par chat resteront exclusivement à la charge de la Ville.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- **APPROUVER** le projet de partenariat pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2023, avec la Fondation 30 Millions d'Amis, pour une participation financière de la commune fixée à 450 €, soit 50 % du coût financier, outre les frais d'hystérectomie complémentaires restant exclusivement à la charge de la Ville,

- **AUTORISER** madame le Maire à signer tout document afférent pour la mise en place dudit partenariat.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de partenariat pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2023, avec la Fondation 30 Millions d'Amis, pour une participation financière de la commune fixée à 450 €, soit 50 % du coût financier, outre les frais d'hystérectomie complémentaires restant exclusivement à la charge de la Ville,

- AUTORISE madame le Maire à signer tout document afférent pour la mise en place dudit partenariat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI